



Congrès SNNA-FO

Octobre 2012

Améliorer et défendre les conditions d'emploi des Agents non-titulaires

Depuis de nombreuses années, les agents non-titulaires recrutés dans les services de la DGAC contribuent à l'exécution des missions de service public de l'aviation civile. Ces agents de l'État sont une richesse pour la DGAC compte tenu de leur haute technicité dans les différents domaines où s'exerce leur expertise. C'est pourquoi, il convient de garantir leurs droits individuels et collectifs au sein de la DGAC.

Dans ce cadre, le SNNA-FO défendra :

- la mise en œuvre active du dispositif de titularisation (loi Sauvadet) permettant ainsi à l'ensemble des agents concernés de pouvoir intégrer un corps de fonctionnaire en 2013 ;
- que les contrats, CDD ou CDI, des agents non titulaires en poste à la DGAC intègrent un régime indiciaire et indemnitaire et un déroulement de carrière identique à celui des agents titulaires exerçant le même niveau de fonction pour les agents qui ne seront pas éligibles au dispositif de titularisation ;
- une réelle mobilité pour les agents en CDI qui le souhaitent en vue de leur garantir une évolution professionnelle ;
- l'obtention de la NBI pour les agents non titulaires.

Retraite

Le SNNA-FO exige la création d'un mécanisme d'allocation temporaire de complément retraite, avec création d'un fonds spécifique garanti par l'Etat, au profit de tous les personnels.

Motion adoptée à l'unanimité le 18 octobre 2012.

